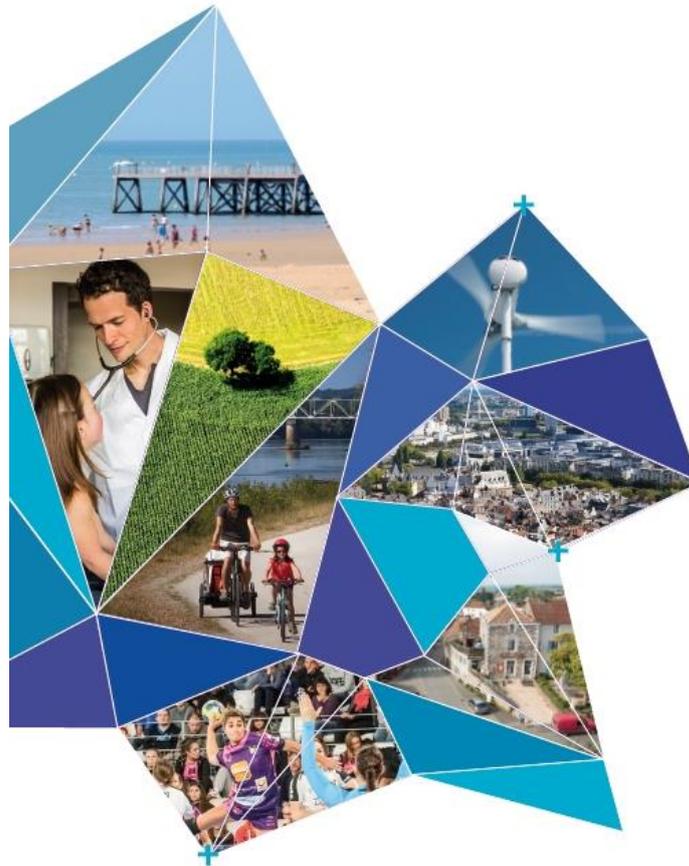


Le mercredi 4 décembre 2019

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020  
de la Communauté de communes de l'Ernée  
1 676 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** ..... p.2  
② **Exemples de projets développés par la Communauté de communes de l'Ernée** ... p.3  
③ **Le territoire : Communauté de communes de l'Ernée** ..... p.4  
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.5  
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.6

**CONTACTS PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Loanne Useldinger : [loanne.useldinger@paysdelaloire.fr](mailto:loanne.useldinger@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 28

Le mercredi 4 décembre 2019

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes de l'Ernée 1 676 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Moranaçais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020, avec Albert Leblanc président de la Communauté de communes de l'Ernée, doté de 1 676 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Moranaçais présidente de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes de l'Ernée**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 676 000 €**.

A travers ce contrat, la Communauté d'agglomération souhaite engager des projets sur 4 thématiques.

- **Thématique n°1 : Accès aux services publics, marchands et aux soins**

**Objectifs :**

- Favoriser l'arrivée de nouveaux professionnels de la santé avec la création des Pôles Santé et de leurs Maisons de Santé Pluridisciplinaire
- Renforcement des services publics de proximité
- Accompagner l'enjeu numérique de la modernisation des services publics locaux

**Projets envisagés :**

- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune d'Ernée et son site satellite de Juvigné
- Extension des locaux administratifs de la Communauté de communes de l'Ernée
- Création d'un terrain de football synthétique pour la commune d'Ernée

- **Thématique n°2 : Attractivité du territoire**

**Objectifs :**

- Affirmer et préserver la qualité de vie du territoire à forte identité patrimoniale, environnementale et paysagère
- Valoriser les atouts et saisir les opportunités du territoire et son positionnement
- Favoriser son appropriation par les habitants et acteurs locaux

**Projets envisagés :**

- Extension de Parc d'activités communautaires
- Requalification de zones d'activités existantes
- Création d'ateliers économiques

3

- **Thématique n°3 : Revitalisation des bourgs centres**

**Objectifs :**

- Favoriser la requalification, la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces publics, première source d'attractivité des centres-bourgs
- Favoriser les projets de développement de l'habitat en centre-bourgs
- Favoriser les projets de développement commercial dans les centre-bourgs

**Projets envisagés :**

- Création d'un tiers-lieu dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Saint-Denis-de-Gastines

- **Thématique n°4 : Transition écologique et énergétique**

**Objectifs :**

- Favoriser la diminution de la consommation énergétique du patrimoine des collectivités
- Soutenir l'enjeu de la rénovation de l'habitat

**Projets envisagés :**

- Mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique du parc locatif social de la Communauté de communes
- Projets de rénovation énergétique de bâtiments du patrimoine public de l'ECPI

## Focus projet, visite des locaux administratifs de la Communauté de communes de l'Ernée

Dans le cadre de l'évolution en cours des services de la Communauté de communes alliant prise de compétences (eau et assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) et démarches de mutualisations, une extension du bâtiment était nécessaire pour répondre aux besoins immédiats et futurs. 15 mois de travaux ont été nécessaires pour mener ce projet à bien.

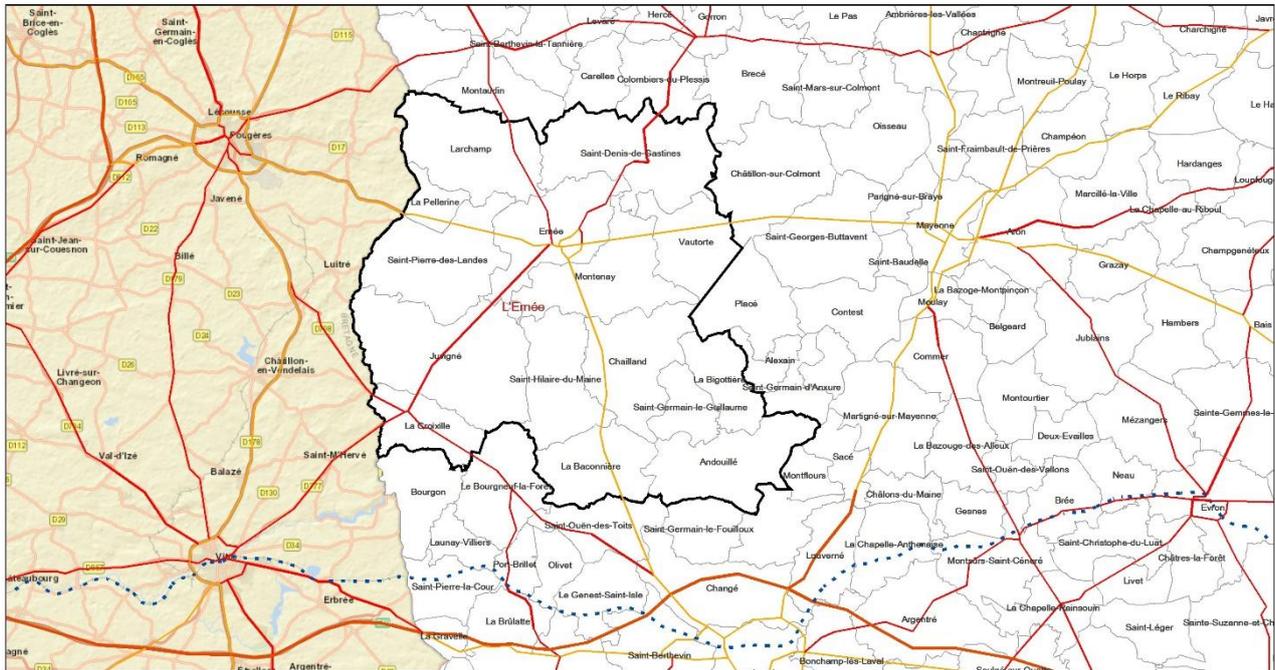
La création d'une extension de 450 m<sup>2</sup> a permis en premier lieu d'accueillir les agents en charges des politiques de l'eau (y compris les services du syndicat de bassin de l'Ernée) et de l'assainissement ; de créer un guichet unique eau, assainissement, ordures ménagères pour les populations et de permettre le développement des services mutualisés avec les communes, conformément aux ambitions du schéma de mutualisation.

**Le montant du projet est estimé à 896 015€ TTC. La Région accompagne ce projet à hauteur de 240 000 € dans le cadre du CTR 2020 signé aujourd'hui.**



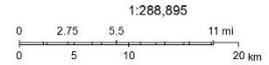
## La Communauté de communes de l'Ernée

### L'ERNÉE



May 22, 2017

- - - Lignes ferroviaires TER
- RESEAU ROUTIER**
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Liaison r
- Liaison régionale
- Liaison locale
- EPCI 2017
- communes\_2017
- World Street Map



Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire  
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

La Communauté de communes de l'Ernée est située au nord-ouest du département de la Mayenne. Elle rassemble 15 communes et compte 20 916 habitants sur un territoire de 479,15 km<sup>2</sup>. La communauté de communes de l'Ernée est présidée par Albert Leblanc.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fait sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un

programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 778 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 33 746 130 € soit près de 55 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

**Sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée l'engagement de la Région s'élève à 271 529 € pour 10 projets.**

#### Fonds Ecole :

- **La Baconnière** – Aménagement d'un self-service au restaurant scolaire – 1 855 €
- **Montenay** – Réfection des sanitaires et d'une partie de la salle principale du restaurant – 4 274 €

- **Saint-Germain-le-Guillaume** – Travaux de rénovation des sanitaires extérieurs de l'école publique – 5 784€
- **Chailland** – Travaux d'accessibilité de l'école publique – 7 362 €

#### **Fonds Régional de Développement des Communes**

- **Saint-Pierre-des-Landes** – Réhabilitation / extension pour l'aménagement du dernier commerce – 40 900 €
- **Montenay** – Réhabilitation de la salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur – 50 000€
- **La Baconnière** – Aménagements de l'Espace Langerringen, des allées piétonnes et des aires de jeux – 50 000 €
- **Saint-Hilaire-de-Maine** – Aménagement du centre-bourg – 50 000 €
- **La Croixille** – Travaux d'aménagement de voirie et rénovation de la salle communale – 23 761 €
- **La Bigottière** – revitalisation du centre-bourg – 37 593 €